

Second trimestre 2024

L'économie réunionnaise entre perspectives et incertitudes

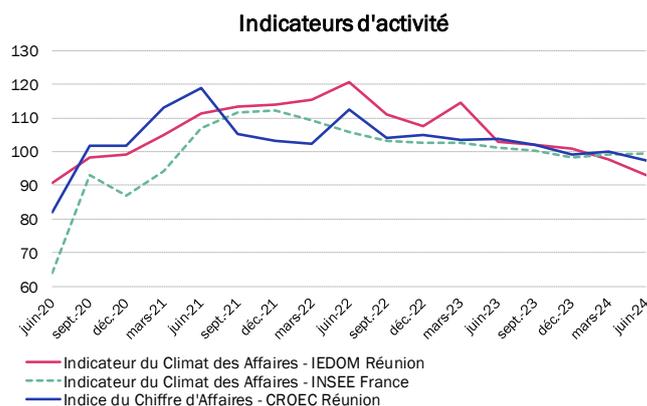
Au second trimestre 2024, La Réunion évolue dans un paysage économique à la fois encourageant et incertain. Le climat des affaires se dégrade de 5 points, illustrant une confiance en berne. L'immobilier-construction s'essouffle (mises en chantier en recul de 16%) et le tourisme subit un repli (-3,6%), avec une baisse notable du taux d'occupation hôtelier (-5,3 points).

Malgré ces turbulences, la croissance (1,4%) dépasse toujours celle de la France hexagonale, tandis que l'inflation poursuit sa décélération (3,5%). Le trafic maritime se renforce et l'emploi retrouve un peu de souffle, avec un taux de chômage en recul de 1,8 point. Les créations d'entreprises connaissent une légère progression, mais le commerce souffre (-2% du chiffre d'affaires), tout comme les ventes de véhicules (-11%), signe que la consommation reste à la peine.

L'indicateur du climat des affaires de l'IEDOM continue de se détériorer au second trimestre 2024. Il affiche ainsi une baisse de près de -5 points en glissement trimestriel, et de -10 points par rapport à la même période en 2023, soit 93. Les prévisions des chefs d'entreprise pour les prochains mois sont plutôt négatives, notamment en ce qui concerne l'emploi et l'investissement.

Le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion (CROEC) note également un ralentissement de l'activité des entreprises déclarant leur TVA. L'indice du chiffre d'affaires s'établit à 97,5 entre avril et juin, soit une diminution de -2,5% par rapport aux trois premiers mois 2024.

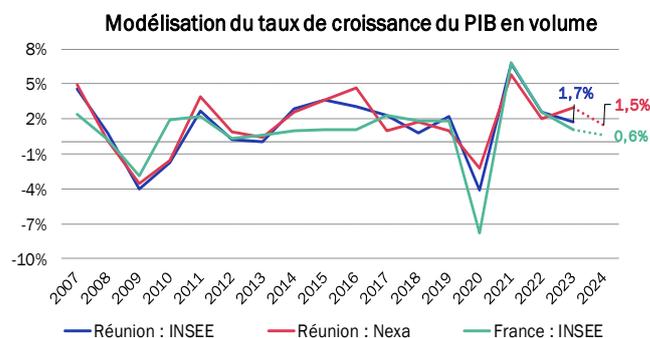
Sur la période concernée, l'indicateur national du climat des affaires estimé à 99,3 par l'INSEE, augmente sensiblement en variation trimestrielle (+0,2 point), mais reste en dessous du niveau de l'année précédente (-1,8 point).



Au niveau macro-économique

La modélisation économétrique de la croissance réunionnaise par La Réunion Développement permet de réaliser une première estimation du PIB pour l'année 2024 à **+1,5%** (à prix constants). La croissance locale devrait être soutenue grâce à un ralentissement de l'inflation et à un assouplissement des conditions d'accès au crédit, favorisant ainsi la consommation des ménages les investissements des entreprises.

L'estimation du PIB 2024 de la France hexagonale est moins optimiste (+0,6% selon l'INSEE).



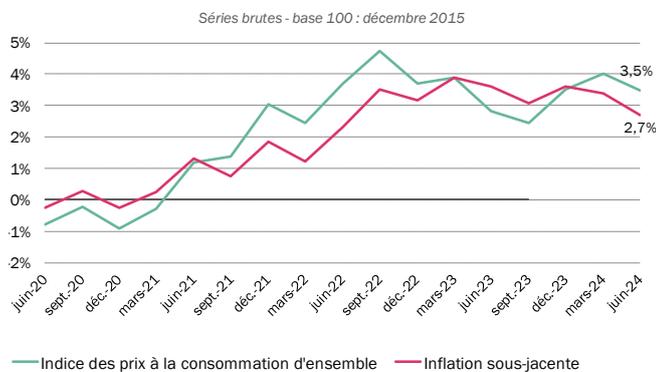
Sources : INSEE, CEROM, calculs Nexa

Prévisions construites à partir des comptes définitifs (en base 2014), des comptes rapides CEROM (INSEE-IEDOM-AFD) et de modélisations économétriques (avec déflateur IPC).

◆ Décélération de l'inflation

L'inflation sous-jacente, indicateur de l'évolution des prix de long-terme, continue de ralentir entre avril et juin 2024, soit **+2,7%** par rapport à la même période en 2023. Après le pic de 4% en début d'année, l'indice général redescend à **3,5%** au second trimestre, tandis qu'au niveau national, les prix progressent de **+2,1%** hors tabac.

Glissements annuels de l'inflation



Sources : INSEE – calculs Nexa

Sur les mois de juillet-août 2024, l'inflation poursuit sa phase de décélération (**+2,5%** en comparaison annuelle), prémices d'un troisième trimestre en ralentissement. L'indicateur sous-jacent suit une tendance similaire, avec **+2,1%**. En France hexagonale, la baisse des prix n'est pas aussi significative qu'au niveau local sur les mois de juillet-août (**+2%** hors tabac).

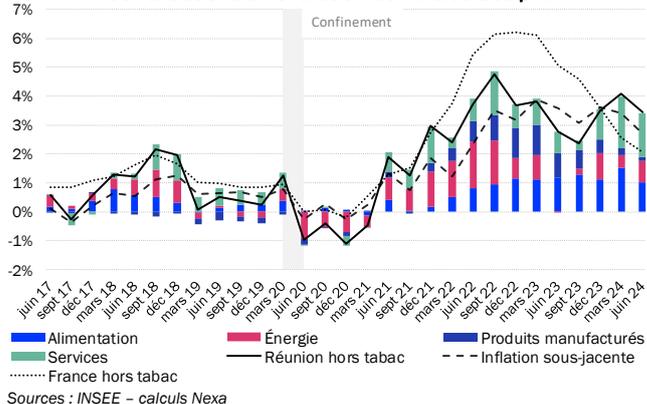
Le poste de l'alimentation des produits frais, passant de **+28%** au second trimestre à **+10,4%** sur les mois de juillet-août, contribue fortement à cet essoufflement. Après le bond observé en début d'année suite au passage du cyclone Belal, ce poste tend à retrouver des niveaux plus habituels.

Les tarifs de l'énergie restent élevés au second trimestre 2024 (**+9,5%**), et sur les mois de juillet-août (**+7,5%**).

On note une hausse de **+6%** en un an des prix des loyers et des services rattachés entre avril et août 2024, tandis que les tarifs des transports diminuent de **-1,8%** en juillet-août après le bond de **+8%** au second trimestre.

Les services restent les principaux contributeurs à la croissance des prix sur le second trimestre 2024, suivis de l'alimentation et de l'énergie.

Contributions à l'évolution de l'indice des prix

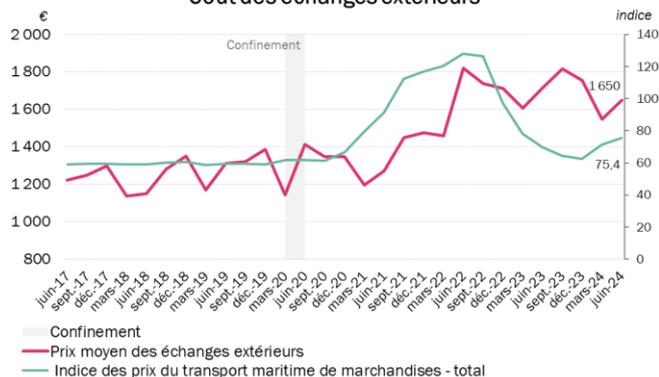


Le prix des importations locales à contre-courant de l'indice national

Note : Conformément au règlement européen sur les statistiques d'entreprises et à son règlement d'application, les indices de prix de production des services sont désormais diffusés en référence 100 en 2021, ce qui explique la différence avec les séries précédemment publiées.

L'indice national des prix du transport maritime de marchandises progresse de **+4,2** points au second trimestre 2024 par rapport au début de l'année, et de **+5,7** points en variation annuelle. Il atteint **75,4** sur la période observée.

Coût des échanges extérieurs

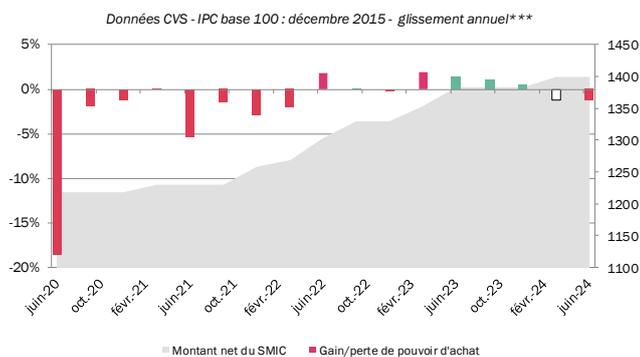


Entre avril et juin 2024, le prix moyen des importations locales, calculé à partir du tonnage brut de marchandises et de la valeur importée en millions d'euros, diminue de **-3,8%** par rapport au précédent trimestre, mais reste inférieur à son niveau de 2023 grâce à une hausse plus conséquente des quantités importées (**+7,4%** soit **1 118 KT**). Il se situe à **1 650 €/tonne** sur la période étudiée.

Un pouvoir d'achat des salariés du secteur marchand toujours négatif

Au second trimestre 2024, le pouvoir d'achat des salariés du secteur marchand est identique par rapport aux trois premiers mois de l'année, soit un niveau « théorique » de **-1,2%**. Le ralentissement de l'évolution du salaire moyen par tête (**2,2%**), combiné à une inflation qui perdure (**3,5%**) expliquent la perte de pouvoir d'achat sur la période.

Pouvoir d'achat des salariés du secteur marchand



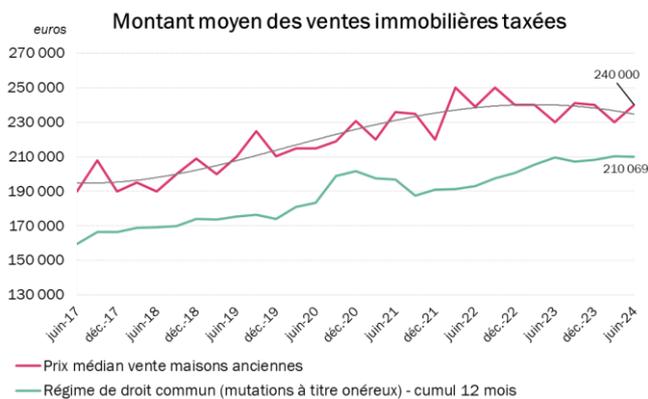
Sources : URSSAF, INSEE, DARES – calculs Nexa

*** Le calcul du glissement annuel du 2ème trimestre 2021 se base sur la valeur du 2ème trimestre 2019

Croissance des prix immobiliers dans l'ancien

Le prix médian de vente des maisons anciennes au second trimestre 2024 atteint 240 000 €, soit +4% par rapport à l'année précédente.

Le montant moyen cumulé sur un an se stabilise à **210 000 €** sur la période (+0,1% en rythme annuel).



● Légère progression des échanges extérieurs

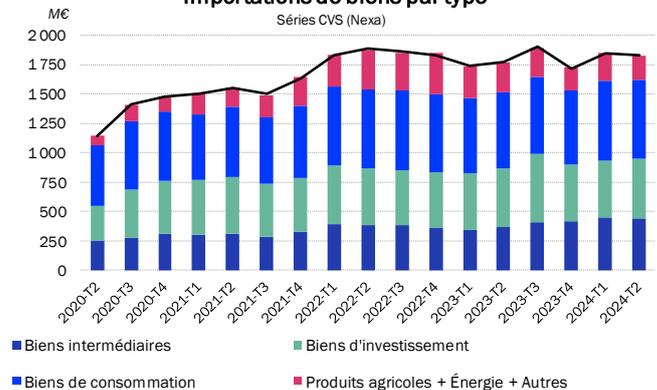
Les importations de biens sont à la hausse de +3,2% sur le second trimestre par rapport à l'année précédente, soit un montant de **1 830 M€** (données CVS).

Conformément au début d'année, les biens intermédiaires progressent de manière significative sur la période (+18%), pour atteindre 436 M€, tandis que les « produits agricoles, énergie et autres » continuent de décroître avec 210 M€ (-19%). Les produits de consommation (672 M€) et les biens d'investissement (511 M€) évoluent de manière quasi identique (+4% et +3% respectivement).

Les entrées de biens en provenance de la métropole et des autres DROM augmentent de +15% entre avril et juin 2024 (1 140 M€), à l'inverse des importations en provenance de l'Union Européenne (220 M€ soit -5%), et du reste du monde (470 M€ soit -14%).

Les quantités importées sur le trimestre observé restent supérieures à celles de l'année précédente (+7%), soit **1 118 kT**.

Importations de biens par type



Source : Douanes

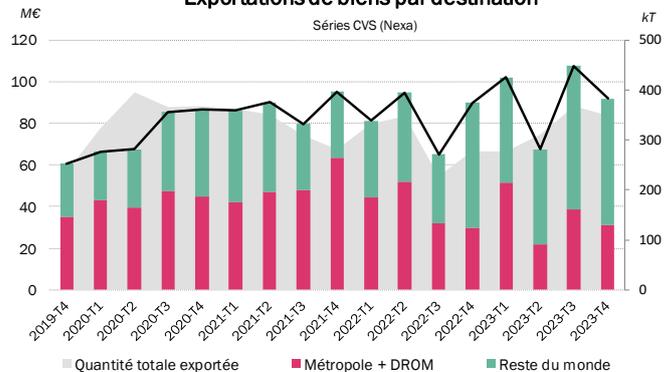
Après le rebond du début d'année, les exportations ne progressent que de +2% en variation annuelle sur le second trimestre 2024, pour atteindre **92 M€** (données CVS).

Les exportations de produits agroalimentaires sont en hausse de +15% sur la période, soit 38 M€ (données CVS IEDOM), tandis que le poste de l'agriculture et de la pêche diminue de -30% par rapport à 2023 (2,7 M€).

Les exportations vers les destinations métropolitaine et les autres DROM augmentent de +3% entre avril et juin, soit 31 M€. Les envois vers le reste du monde évoluent plus faiblement (+1,6% vs. 2023), pour atteindre 61 M€ sur la période.

Les quantités exportées via les transports maritime et aérien s'accroissent de +27% sur le second trimestre par rapport à l'année précédente, soit **350 kT**.

Exportations de biens par destination



Sources : Douanes, Port Réunion, Aéroports de La Réunion

Les recettes d'octroi de mer bondissent de près de 9% entre les seconds trimestres 2023 et 2024, pour un montant s'élevant à 110 M€ (données CVS).

● Arbitrage de la consommation des ménages

Au second trimestre 2024, les importations liées à la consommation des ménages réunionnais sont concentrées sur les biens de consommation courante, qui s'améliorent de **+24%** en glissement annuel. Cette catégorie atteint **480 M€** sur la période étudiée (données CVS IEDOM).

Les produits d'équipement du foyer entrés sur le territoire sont quasi stables en un an (+0,7%), ils représentent un montant de 180 M€ entre avril et juin 2024.

Le coût du crédit aux particuliers reste élevé

La Banque Centrale Européenne (BCE) a récemment décidé de mettre fin aux relèvements de ses taux directeurs après une série de hausses depuis 2022. Cette décision marque un tournant dans sa politique monétaire, influencée par des signaux indiquant que l'inflation dans la zone euro commence à ralentir. La BCE espère qu'un niveau de taux élevé mais stable contribuera à stabiliser l'inflation sans compromettre davantage la croissance économique.

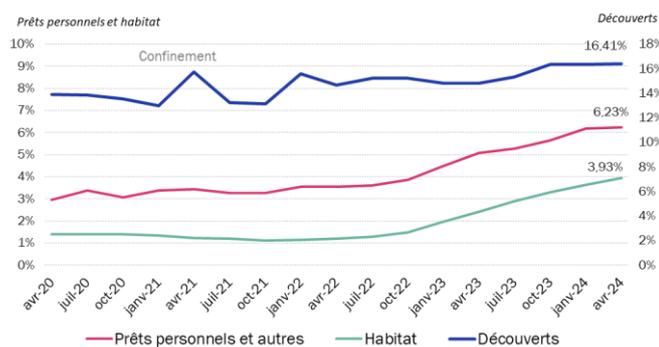
Cette mesure devrait permettre aux entreprises et aux ménages de retrouver une certaine prévisibilité quant aux coûts d'emprunt et d'investissement, avec des impacts attendus sur l'économie, le secteur immobilier, et le marché du crédit.

Au niveau local, les conséquences de cette décision ne sont pas encore perceptibles.

Bien que le coût des prêts personnels et autres crédits échéancés, et celui des découverts soient stables par rapport au début d'année (+0,06 point), ils restent largement supérieurs à leur niveau constaté en 2023 (+1,17 point et +1,58 point respectivement). Ils affichent **6,23%** au second trimestre (vs. 6,49% pour la France entière), et **16,41%** (vs. 6,98% pour la France entière) respectivement. La durée moyenne des prêts personnels est de 5 ans, pour un montant moyen de 16 500 euros.

Le taux du crédit à l'habitat progresse de **+0,31 point** par rapport au premier trimestre, et de +1,52 point par rapport à 2023. Il atteint **3,93%** au second trimestre 2024, soit un niveau supérieur à celui observé en France entière (3,51%). La durée moyenne diminue à 21 ans, tout comme le montant moyen emprunté qui passe à 125 820 € sur la période.

Evolution du coût du crédit aux particuliers



Sources : IEDOM, Banque de France

● L'emploi salarié stagne

Note : À compter du premier trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés publiées par l'URSSAF intègrent les effectifs des apprentis. Cette révision modifie légèrement les évolutions trimestrielles des effectifs salariés publiées précédemment.

Sur le secteur marchand, les emplois salariés ralentissent leur croissance annuelle (+0,7%), pour un effectif de **194 840 salariés** au second trimestre 2024 (données CVS). En comparaison du premier trimestre, cet indicateur recule légèrement de -0,1%.

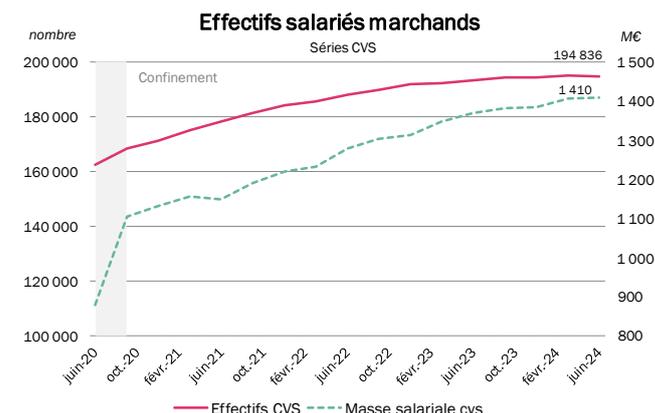
La filière construction continue de voir ses effectifs décliner sur la période, avec 18 190 salariés entre avril

et juin 2024, soit une baisse de -5% par rapport à 2023 ce qui représente une perte de 960 effectifs en un an.

L'emploi du secteur industriel et des autres services marchands est quasi stable en variation annuelle, soit 20 920 effectifs (+0,1%), et 65 830 salariés (+0,7%) respectivement.

Le commerce subit un ralentissement du rythme de ses créations d'emplois, qui ne progresse que de +1,4% ce trimestre pour atteindre 36 930 salariés.

L'hôtellerie-restauration est le seul secteur connaissant une hausse de plus +4% de ses emplois marchands sur la période. On dénombre 13 790 effectifs entre avril et juin 2024, soit 540 de plus en un an.



Source : URSSAF

L'emploi soutenu par le secteur public

L'ensemble des emplois salariés dans les secteurs privés et publics progresse de **+1%** par rapport à 2023, soit **293 930 effectifs** sur le second trimestre.

L'écart en volume représente 2 840 effectifs, soit un rythme moins rapide qu'aux trimestres précédents (4 300 créations d'emplois en moyenne sur l'année 2023 en un an).

La filière agricole continue de créer des emplois sur le second trimestre, soit 3 500 effectifs constatés sur la période (+4,4% en variation annuelle).

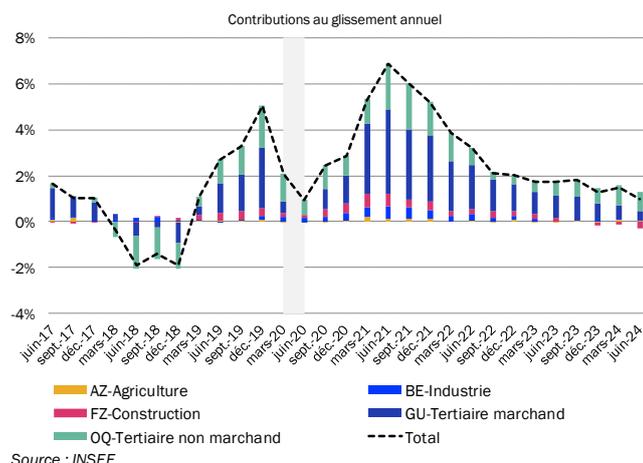
Tandis que l'emploi dans le secteur industriel stagne entre avril et juin 2024 (+0,2% pour 20 800 salariés), la construction perd 5% de ses effectifs en un an (17 400 salariés).

L'emploi au sein du secteur tertiaire continue de progresser entre les seconds trimestres 2023 et 2024. On comptabilise 127 100 salariés dans le tertiaire marchand, soit une légère hausse de +0,9% par rapport à l'année précédente, et 125 100 effectifs dans le non marchand (administration publique, santé, enseignement, etc.), soit une augmentation annuelle de +2%.

Conformément aux précédents trimestres, l'emploi public évolue de +1,2% en glissement annuel d'avril à juin 2024, soit 1 000 emplois supplémentaires en un an. Sur la période, on comptabilise près de 91 500 salariés dans le secteur public. Les contrats « parcours emploi compétences » stagnent par rapport à l'année passée, avec 10 120 contrats à juin 2024, soit (+0,8%).

L'emploi privé marque le pas ce trimestre, avec 202 430 effectifs soit +0,9% en variation annuelle. En volume, cela représente 1 780 effectifs supplémentaires par rapport à 2023.

Evolution de l'emploi salarié par grand secteur

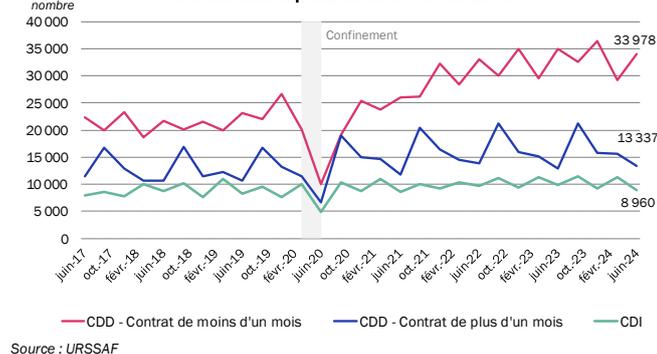


Recul significatif des futurs contrats à durée indéterminée

Au second trimestre 2024, les déclarations à l'embauche sont en retrait de **-2,6%** par rapport à 2023, soit **56 275 contrats**. En volume, cela représente une perte de 1 530 contrats. Dans le détail, on enregistre une hausse de 3% des contrats à durée déterminée (CDD) de plus d'un mois en un an (13 340 déclarations). Les contrats à durée indéterminée (CDI) sont en recul de -9% par rapport à l'année passée (8 960 déclarations), soit le niveau le plus faible depuis trois ans (8 560 contrats en juin 2021).

La part des CDI dans le total des futures embauches passe de 20% en début d'année à 16 % sur le trimestre observé.

Déclarations préalables à l'embauche

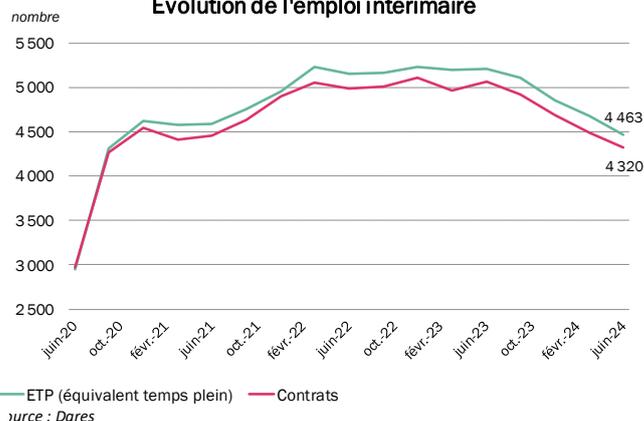


Décroissance de l'emploi intérimaire

Les effectifs intérimaires poursuivent leur phase décroissante au second trimestre 2024. On comptabilise **4 460 effectifs** ETP entre avril et juin, soit une diminution de **-14%** par rapport à l'année précédente. En volume, on enregistre 750 effectifs de moins en un an.

La tendance se poursuit sur le mois de juillet 2024, avec une baisse des intérimaires de **-16%** en glissement annuel (4 320 effectifs), reflétant un recul de l'activité sur la période.

Evolution de l'emploi intérimaire

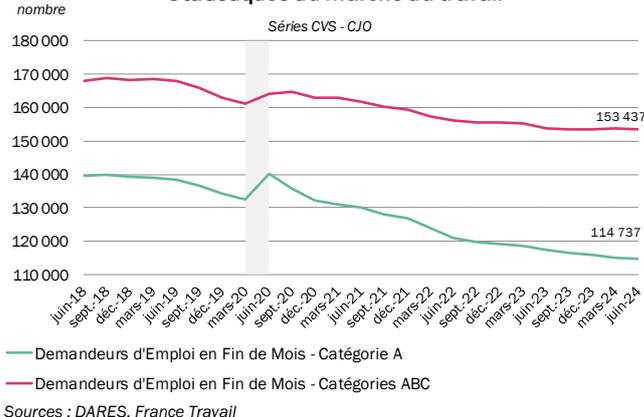


Un taux de chômage en retrait

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A continuent de diminuer au second trimestre, avec **114 740 effectifs** soit **-2,4%** par rapport à 2023.

La catégorie ABC, regroupant l'ensemble des demandeurs d'emploi, reste stable sur la période étudiée (**-0,2%**), soit **153 440 effectifs** entre avril et juin (données CVS-CJO). Le troisième trimestre devrait suivre la même évolution, avec une tendance similaire sur les mois de juillet-août 2024 (-0,3% soit 153 335 effectifs).

Statistiques du marché du travail



Le taux de chômage du territoire est en retrait de **-1,8** point par rapport à l'année précédente et **-2,1** points en glissement trimestriel. Il s'élève à **16,8%** au second trimestre contre 7,1% pour l'indicateur national (+0,1 point vs. 2023).

● L'entrepreneuriat en perte de vitesse

Les créations d'entreprises progressent faiblement entre avril et juin 2024. On dénombre près de **3 100 nouvelles entreprises**, soit **+1,4%** par rapport à la même période un an plus tôt, et +0,6% en rythme trimestriel (données CVS). En volume, cela représente 40 créations d'entreprises en un an.

Le statut de sociétés repart à la hausse sur la période observée, avec +2% d'augmentation annuelle, et +7,7% de variation trimestrielle. Sur le trimestre, on comptabilise 890 entreprises sous ce régime (19 entités supplémentaires en un an).

A l'inverse, les entreprises individuelles sont en recul de **-1,5%** par rapport à 2023, et de **-2,8%** par rapport au

premier trimestre 2024. Elles représentent 2 140 structures au second trimestre, dont **1 760 micro-entreprises**. Ce régime ralentit son rythme de croissance, avec seulement **+1,3%** de micro-entreprises supplémentaires en un an soit 22 entités. Sur l'année 2023, l'évolution moyenne était d'environ de 8%.

Dynamisme entrepreneurial dans la filière industrielle

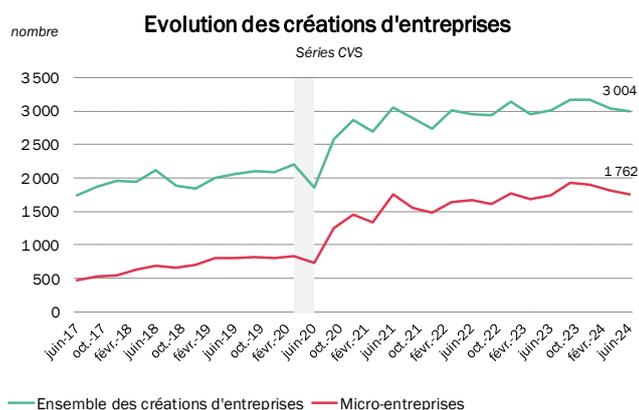
Tandis que les créations d'entreprises se réduisent au second trimestre 2024 dans le secteur de la construction (-3,8% en glissement annuel pour 280 entités), et dans les services (-2,3% pour 1 690 créations), la filière industrielle et le poste commerce-transport-hébergement-restauration restent dynamiques.

On dénombre 170 créations d'entreprises industrielles sur la période, soit +24% vs. 2023, et +9% en variation trimestrielle.

Le poste commerce-transport-hébergement-restauration évolue de +6,6% en un an, pour atteindre 930 nouvelles structures sur la période d'avril à juin.

Le nombre de créations hors micro-entrepreneurs est en baisse de -2,3% par rapport à l'année précédente, mais quasi stables en glissement trimestriel (+1%). On enregistre 1 240 entités au second trimestre, ce qui représente une perte de 30 entreprises en un an.

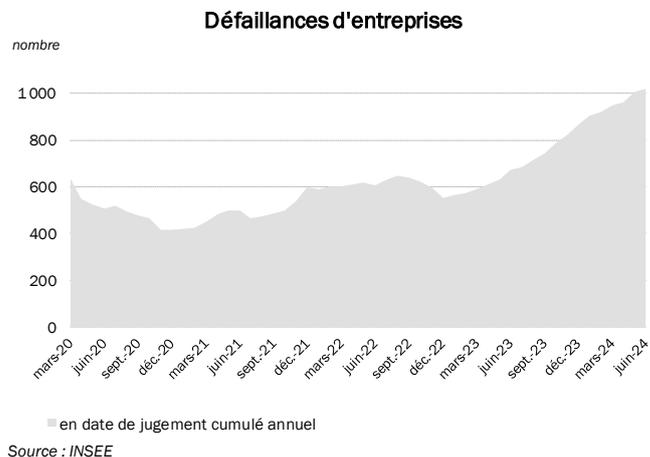
Le secteur industriel est le seul qui voit ses créations hors micro-entreprises progresser sur la période observée, avec +4,2% d'entités supplémentaires entre 2023 et 2024 pour 50 structures. Le poste commerce-transport-hébergement-restauration évolue de -1,4% en glissement annuel (340 entités), tandis que le nombre d'entreprises dans les services diminue davantage (-2,4% pour 720 structures). La filière construction subit un coup de frein de ses créations hors micro-entreprises au second trimestre, avec -9% de perte en un an (140 créations).



Les défaillances d'entreprises atteignent un niveau record

Entre avril et juin 2024, on enregistre 288 défaillances d'entreprises en date de jugement, soit +33% par rapport à l'année passée.

En cumul sur douze mois, ce sont près de 1 080 entreprises en faillite en juillet 2024, soit +57% par rapport à 2023.



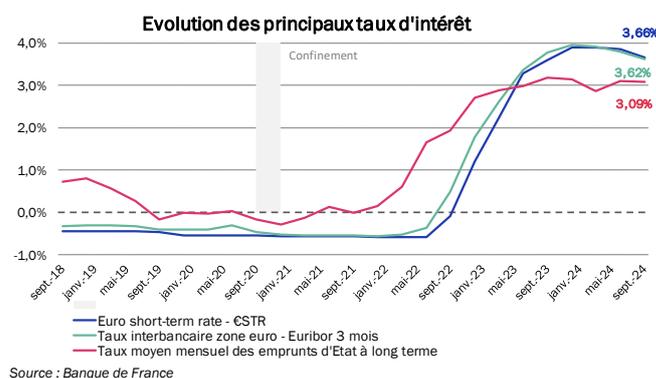
Assouplissement du coût du crédit sans impact visible sur les investissements

La fin des relèvements des taux de référence par la Banque Centrale Européenne permet de stabiliser l'évolution des principaux taux d'intérêt entre avril et septembre 2024.

L'Euro Short-Term Rate (€STR) connaît une faible progression de **+0,6 point** au second trimestre par rapport à 2023, et de +0,1 point au troisième trimestre 2024. Il diminue ainsi à **3,66%** entre juillet et septembre 2024.

Le taux interbancaire Euribor 3 mois ralentit sa croissance annuelle à +0,5 point au second trimestre, et recule de -0,2 point au troisième trimestre, où il atteint 3,62%.

Le taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME), l'un des taux applicables sur le marché secondaire des emprunts, évolue de +0,1 point en glissement annuel, à -0,1 point au troisième trimestre 2024. Il affiche 3,09% entre juillet et septembre.



Allègement du coût du crédit local

Au second trimestre 2024, tous les types de crédit appliqués aux entreprises locales fléchissent par rapport au début d'année.

Le coût du crédit de trésorerie échéancée baisse de **-1,3 point** en glissement trimestriel, pour atteindre **4,2%** sur la période. C'est le seul type de crédit qui se situe en dessous de son niveau de 2023 (-0,4 point). Au niveau national, ce taux est de 4,6%.

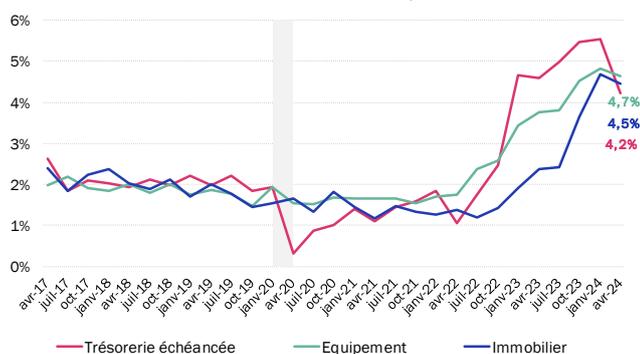
Le taux de découvert recule de **-0,7 point** en rythme trimestriel, et de +0,6 point en comparaison de l'année précédente. Il atteint **6,8%** en avril 2024, soit un niveau

supérieur à celui constaté en France entière (6,6%).

Le crédit à l'équipement évolue également à la baisse par rapport au trimestre précédent (-0,2 point), mais reste supérieur de +0,9 point à son niveau de 2023. Il atteint **4,7%** sur le trimestre, soit un taux identique à celui de la France entière.

Le coût du crédit immobilier est en retrait en comparaison du trimestre passé (-0,2 point), mais reste supérieur de **+2,1 points** au niveau observé en 2023. Il est quasi identique au taux national (4,5%) sur le second trimestre 2024.

Coût du crédit aux entreprises



Sources : IEDOM, Banque de France

Le stock d'encours de crédits des sociétés non financières s'élève à **11,364 Md€** entre avril et juin 2024, soit une diminution de **-0,4%** par rapport à l'année précédente, et de **-0,7%** en glissement trimestriel. Les crédits d'investissement expliquent en partie cette baisse, en reculant de **-7,7%** en rythme annuel, et de **-1,2%** par rapport au début d'année (4,9 Mds €).

Ce ralentissement du coût du crédit local devrait assouplir les conditions d'investissement des entreprises réunionnaises au cours du second semestre 2024.

Retrait des ventes de véhicules utilitaires

Les ventes de véhicules utilitaires suivent la tendance observée en début d'année, en chutant de **-7,5%** par rapport au second trimestre 2023. On comptabilise ainsi **1 345 immatriculations** neuves sur la période, soit 110 unités supplémentaires en un an. Ce sont les véhicules légers qui tirent le total des ventes vers le bas, en reculant de **-9,8%** en variation annuelle (1 214 immatriculations). Le commerce de poids lourds et de transports en commun reste positif sur la période étudiée (**+30%** pour 92 unités et **+3%** pour 37 ventes respectivement).

Sur le troisième trimestre 2024, la baisse des ventes est plus modérée, avec **-0,6%** vs. 2023 (**1 370 immatriculations** neuves). Conformément au trimestre passé, les ventes de poids lourds et de transports en commun progressent de **+19%** et **+47%** respectivement, tandis que les véhicules légers sont en repli de **-3,2%** (1 245 unités).

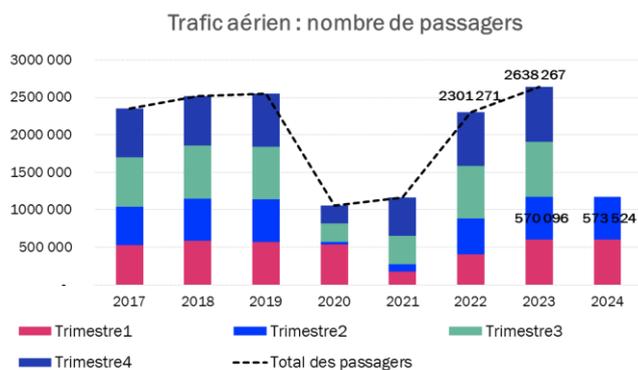
Des tendances sectorielles divergentes

Les statistiques sectorielles offrent une analyse plus détaillée de la conjoncture économique en révélant les contrastes existants parmi les différents pans de l'économie réunionnaise.

● Progression du trafic maritime, Stabilisation de l'aérien

Sur le second trimestre 2024, le nombre de passagers (PAX) transitant par l'aéroport Roland Garros stagne par rapport à l'année précédente (+0,6%). On enregistre **573 520 PAX** sur la période, soit 3 420 de plus qu'un an plus tôt. La destination France hexagonale tire les chiffres vers le bas (-0,8% en glissement annuel pour 337 675 PAX), tandis que les autres pays ont le vent en poupe sur le trimestre (+2,6% pour 235 850 PAX).

Le trafic aérien de juillet à septembre 2024 s'amenuise, subissant une baisse des vols vers la destination nationale (**448 320 PAX soit -0,7% vs. 2023**), et une stabilisation du trafic vers le reste du monde (286 910 PAX). Au total, on dénombre près de 735 240 PAX au troisième trimestre 2024 (-0,4%).



Sources : Aéroports Roland Garros et Pierrefonds

Le trafic maritime sur la bonne voie

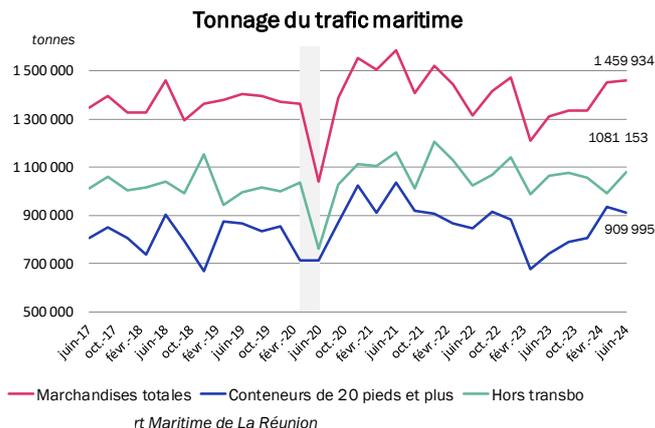
Le trafic de marchandises transitant via le Grand Port Maritime de La Réunion progresse de **+11,4%** par rapport à 2023, pour atteindre **1 460 kT** sur le second trimestre.

On note cependant une évolution plus modérée par rapport au début d'année (+0,4%).

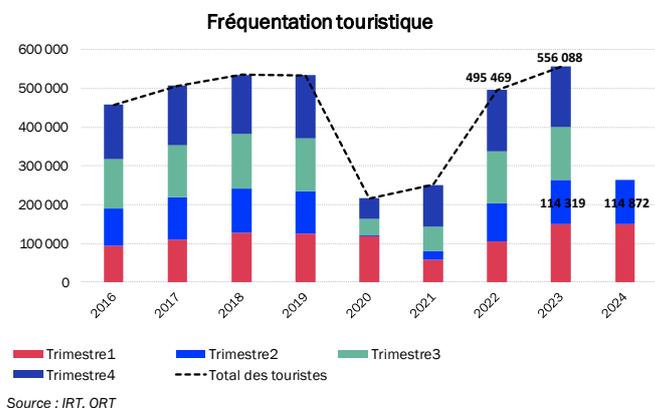
Le nombre de conteneurs en EVP croît de **+16,4%** en un an, et de +6,3% en comparaison du trimestre passé, soit 95 020 unités enregistrées.

Hors transbordement, le trafic maritime est en hausse de +1,6%, soit 1 081 kT d'avril à juin 2024.

Les premiers chiffres du troisième trimestre sont positifs, avec **+5,6%** d'augmentation du trafic total de marchandises sur les mois de juillet et d'août 2024 (**1036 kT**). Le nombre de conteneurs évolue significativement sur la période concernée (+13,9% soit 69 766 unités).



● Contraction de l'activité touristique



Selon l'analyse de l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion basée sur les déclarations de TVA de 182 structures de l'hébergement et restauration, le chiffre d'affaires de la filière diminue une nouvelle fois au second trimestre 2024 (**-3,6%**). Sur le premier semestre, l'activité baisse de -1,8% en glissement annuel.

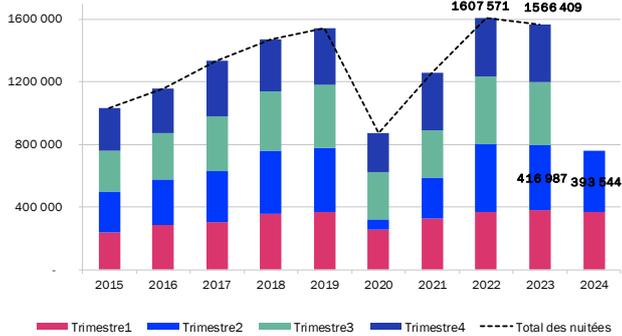
Sur les mois d'avril à juin, la hausse de l'offre de chambres (317 220 unités soit +4%), ne permet pas de relancer la fréquentation de l'hôtellerie classée. En effet, le taux d'occupation est en repli de **-5,3 points** en rythme annuel, pour 58% sur la période observée.

Le nombre de nuitées se dégrade de **-5,6%** par rapport à 2023, soit **393 540 nuitées** au second trimestre (données CVS). La fréquentation de l'hôtellerie classée par la clientèle locale baisse de -5% vs. 2023, soit 364 000 nuitées, tandis que les réservations par les touristes non-résidents chutent davantage (-10%).

Sur le mois de juillet 2024, la fréquentation hôtelière repart de **+2,6%** par rapport à 2023, avec **131 370 nuitées** enregistrées. Le nombre de chambres offertes s'améliore de +5% sur la période concernée (108 850 unités), amortissant la baisse du taux d'occupation à -3 points (61 %).

Nuitées dans l'hôtellerie

Séries CVS (Nexa)

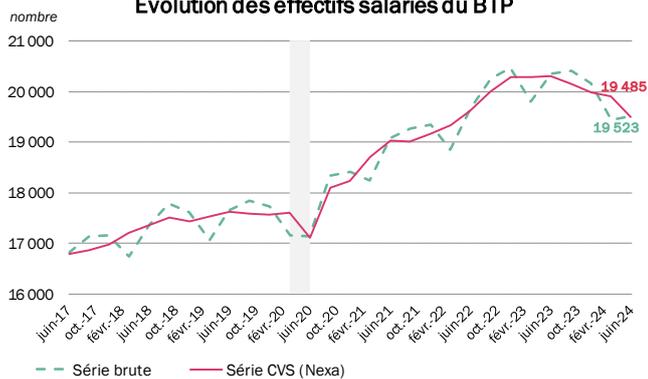


Source : INSEE

La filière construction au plus mal

L'activité locale du BTP, basée sur les déclarations de TVA, est en retrait de **-4,7%** sur le second trimestre par rapport à l'année passée selon les experts-comptables. Le chiffre d'affaires des 644 entreprises de la construction recule plus fortement sur la période (**-5,8%**), marquée notamment par l'inflation des matériaux. Les dirigeants de la partie transport et entreposage accusent une baisse de **-1%** de leur activité en glissement annuel.

Evolution des effectifs salariés du BTP



Source : CCP BTP

Indicateur du ralentissement de l'activité du secteur du BTP, le nombre de salariés chute de manière significative d'avril à juin. On dénombre **19 485 effectifs** sur la période, soit **-4%** vs. 2023 (données CVS). Les premières tendances du troisième trimestre sont très défavorables, le nombre de salariés se détériorant de **-6%** sur les mois de juillet-août 2024 soit un effectif moyen de 18 900 salariés.

Les investissements publics en phase descendante

La commande publique continue de se dégrader au second trimestre 2024. On enregistre **65 M€** investis par les principaux maîtres d'ouvrage publics, soit une diminution de **-20%** par rapport à la même période en 2023. Dans le détail, on observe une baisse significative des montants consacrés aux bâtiments, soit **12 M€ (-44%)**, dont **8 M€** mandaté par le Département. La part du génie civil - essentiellement consacré aux travaux portuaires (**4 M€**) et à la gestion de l'eau (**3 M€**) - chute de **-50%** en un an pour atteindre **7 M€**. En revanche, les crédits de paiements alloués aux infrastructures routières sont stables sur la période, soit **46 M€** dont **31 M€** pour les routes nationales et **9 M€** pour la Nouvelle Route du Littoral.

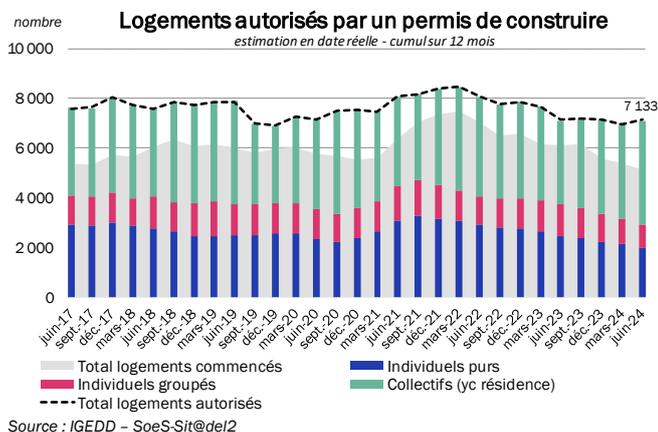
Effondrement des mises en chantier

Les données des mises en chantier sont alarmistes sur le second trimestre, avec **5 130 logements commencés** sur un an soit **-16%** vs. 2023. Cette baisse est imputable à l'effondrement des catégories individuelle pure (**-21%** pour 1 830 logements), et collective (**-16%** pour 2 530 logements). A l'inverse, les logements groupés sont supérieurs de **9%** par rapport à l'année précédente (800 mises en chantier). Le troisième trimestre s'avère compliqué pour l'activité logement. Les logements commencés en cumul 12 mois fléchissent de **-15%** sur les mois de juillet-août (5 250 mises en chantier).

Après la longue phase décroissante entamée au second trimestre 2022, le nombre de **logements autorisés** se stabilise sur la période étudiée. D'avril à juin 2024, on comptabilise **7 130 permis** de construire cumulés sur 12 mois, soit un niveau identique à la même période un an plus tôt, et une légère reprise par rapport au trimestre précédent (**+2,4%**).

Cette stabilisation est liée au rebond des autorisations de chantiers des logements collectifs y compris les résidences, qui progressent de **+25%** sur le second trimestre (4 200 logements). A contrario, les logements individuels sont dans un contexte difficile, les logements groupés accentuant leur déclin ce trimestre (**-26%** pour 930 permis de construire). Les autorisations de logements purs décroissent de **-20%** en rythme annuel, chutant à 1 970 permis.

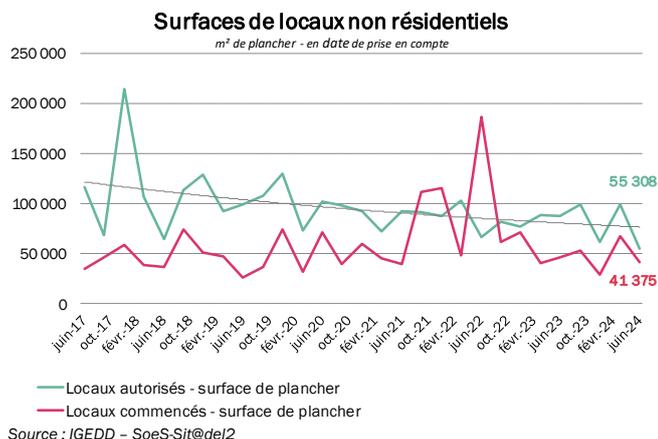
Les tendances pour les prochains mois sont nettement dégradées, marquées par une réduction de **-8,8%** des permis de construire cumulés sur un an en juillet-août 2024 (6 700 logements).



Tendance inversée pour les locaux professionnels

Après la forte croissance du début d'année 2024 (+65%), les constructions de locaux cumulées sur un an déclinent de -12% au second trimestre. La surface de plancher atteint **41 380 m²** sur la période.

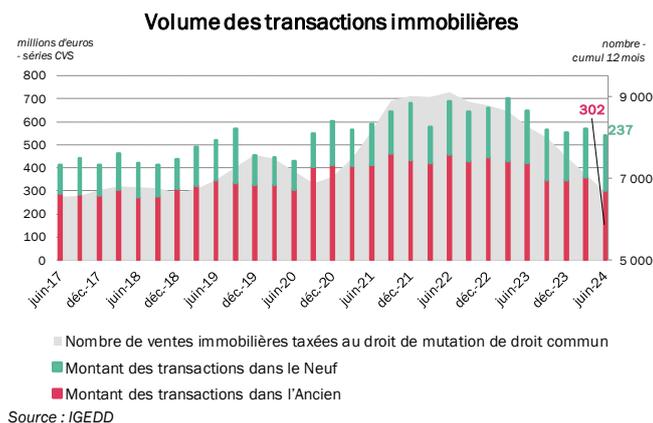
De manière parallèle, les permis de construire des locaux d'activité se dégrade de -37% par rapport à 2023, soit une surface cumulée sur 12 mois de 55 310 m².



L'immobilier neuf résiste

Sur le marché immobilier neuf, le volume des transactions repart de **+6%** au second trimestre 2024 par rapport à l'année précédente, soit un montant de **237 M€** (données CVS).

A l'opposé, les ventes dans l'immobilier ancien reculent nettement en glissement annuel, pour atteindre **302 M€ (-29%)**, conséquence directe de la décroissance du volume de ventes (6 660 transactions, soit -19%).



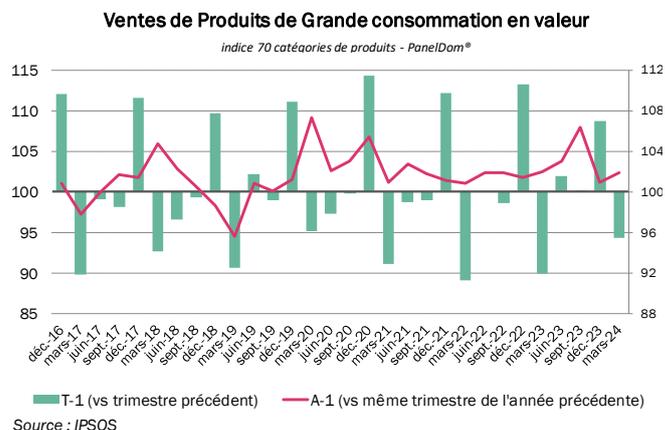
Selon l'Ordre des Experts-Comptables de La Réunion, le chiffre d'affaires des 410 structures immobilières déclarant leur TVA continuent de décliner sur la période d'avril à juin 2024 (-4% en variation annuelle). Sur le premier semestre, l'activité est en retrait de -5% par rapport à 2023.

Les contraintes du secteur immobilier restent essentiellement les difficultés d'accès au crédit des agents économiques, et la hausse généralisée des prix.

Situation défavorable pour les commerces

L'analyse des déclarations de TVA des 1 310 entreprises du commerce est négative pour la période observée. Ces dernières voient leur chiffre d'affaires diminuer de -2% au second trimestre par rapport à l'année passée, et de -0,3% de janvier à juin 2024.

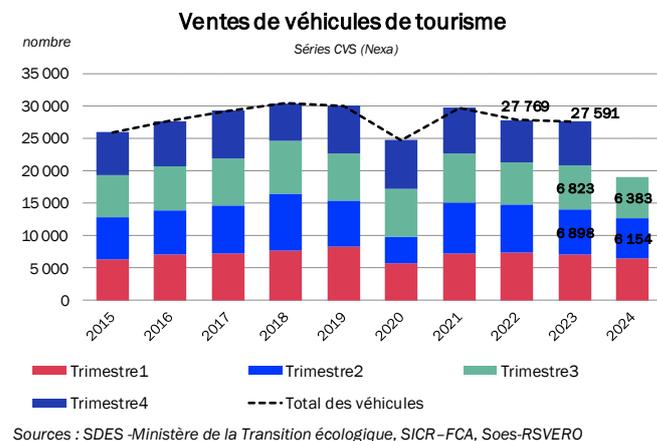
Conformément aux précédents trimestres, le commerce de l'habillement en magasin spécialisé recule de -7% en variation annuelle d'avril à juin, et de -5% sur le premier semestre 2024, confirmant le désintérêt croissant des ménages réunionnais pour ce sous-secteur d'activité.



Recul des ventes de véhicules de tourisme

Sur le second trimestre, on enregistre **6 150 immatriculations** neuves de véhicules de tourisme, soit un déclin significatif de -11% en un an après -8% au premier trimestre (données CVS).

Le troisième trimestre reste en retrait pour le commerce de véhicules, avec une baisse de -6,5% des ventes entre juillet et septembre 2024, soit **6 380 unités**.

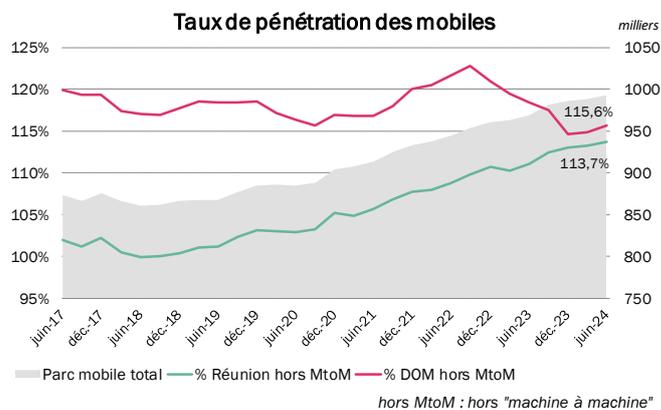


Fluctuations contrastées dans le numérique

Le chiffre d'affaires basé sur les déclarations de TVA des entreprises de l'information et de la communication poursuit sa phase descendante au second trimestre 2024. Les experts-comptables observent un fléchissement de **-4%** de l'activité du secteur par rapport à l'année précédente.

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile à La Réunion évolue de **+2,7%** d'avril à juin vs. 2023. Il atteint **113,7%** sur la période observée contre 115,6% pour l'ensemble des DROM. Le parc mobile progresse de **+2,5%** par rapport à 2023 pour un total de 993 000 cartes SIM sur la période.

Le raccordement des locaux à la fibre optique progresse de **+4,6%** au second trimestre, soit **470 370 locaux** concernés. En volume, cela représente 5 760 locaux supplémentaires depuis le début de l'année.



Les événements marquants du 2nd trimestre 2024

Avril

◆ Développement portuaire

Le Grand Port Maritime de La Réunion bénéficiera d'une **expansion majeure** avec l'ajout de 17 hectares, permettant d'accompagner la croissance économique et logistique de l'île. Cette initiative, rendue possible grâce à la mise à disposition de terrains par le Département, vise à renforcer les infrastructures portuaires tout en répondant aux besoins des entreprises locales et des activités d'import-export. La Région Réunion a participé à la signature du bail marquant cette étape clé pour le développement économique du territoire.

◆ Filière audiovisuelle et cinéma

Le studio réunionnais Gao Shan Pictures s'est distingué, lors des festivals de Cannes et d'Annecy grâce à la sélection officielle de son film d'animation **Angelo dans la forêt mystérieuse**, renforçant ainsi la visibilité de La Réunion dans le secteur cinématographique international.

Le **Festival du Film d'Aventure**, organisé sur l'île, a offert dix jours de découvertes autour du 7^e art, avec des projections et des rencontres pour mettre en avant des récits captivants et des paysages exceptionnels. Ces initiatives illustrent le dynamisme croissant de l'industrie audiovisuelle réunionnaise.

◆ Transition énergétique

TotalEnergies a inauguré sa première **centrale hydroélectrique** à La Réunion, marquant une avancée significative dans le développement des énergies renouvelables sur l'île. Cette infrastructure s'inscrit dans une stratégie de transition énergétique, avec pour objectif de renforcer l'autonomie énergétique locale tout en réduisant l'empreinte carbone.

Mai

◆ Internationalisation

Dix entreprises réunionnaises ont participé au **Salon VivaTech 2024**, événement majeur de l'innovation technologique à Paris. Ces acteurs locaux, soutenus par la Région et la CCIR, ont présenté leurs solutions innovantes dans des secteurs variés comme la santé, l'intelligence artificielle et les énergies renouvelables.

◆ Visite ministérielle

La présidente de la Région Réunion, Madame Huguette Bello, a rencontré **Madame Marie Guévenoux**, ministre déléguée chargée des Outre-mer, pour discuter de sujets prioritaires tels que la mobilité, le logement et l'éducation. Par ailleurs, deux conventions majeures ont été signées

entre le Département de La Réunion et l'État, portant sur l'accompagnement des jeunes en difficulté et la rénovation urbaine, pour un financement global renforcé.

◆ Marketing territorial

La Région Réunion a officiellement lancé la **marque territoriale "La Réunion"**, un outil stratégique pour promouvoir l'identité et les atouts de l'île à l'échelle locale et internationale. Cette initiative vise à renforcer l'attractivité du territoire en mettant en valeur son patrimoine culturel, sa biodiversité unique et son dynamisme économique. À travers cette marque, la Région ambitionne de fédérer les acteurs locaux autour d'une identité commune pour mieux positionner La Réunion dans un contexte global.

Juin

◆ Entrepreneuriat

La 4^{ème} édition d'**Entreprendre au féminin**, organisée par la CCIR a rassemblé environ 400 participantes, incluant des cheffes d'entreprise, porteuses de projets et associations locales. Placée sous le thème des transitions écologiques et numériques, cette journée a favorisé les échanges d'expériences, le réseautage, et proposé des tables rondes et stands d'information pour accompagner les initiatives entrepreneuriales des réunionnaises.

◆ Financement d'entreprises

La Région Réunion et Bpifrance ont conclu un partenariat pour lancer le dispositif "**Prêt relance à La Réunion**", doté d'un fonds de 14 millions d'euros, dont 4 millions financés par la Région. Ce prêt participatif vise à soutenir les TPE et PME locales, en leur permettant d'accéder à des financements à taux préférentiels pour leurs besoins en trésorerie ou en investissements. Destiné aux entreprises de plus de trois ans, financièrement solides et dont l'activité principale est située à La Réunion, ce dispositif offre des conditions avantageuses, comme une durée flexible de 5 à 7 ans avec un différé d'amortissement en capital.

◆ Transition écologique

L'ADEME Océan Indien a annoncé deux dispositifs pour soutenir **l'électrification des véhicules lourds** à La Réunion. Ces programmes visent à accompagner financièrement les entreprises et collectivités dans la transition énergétique de leur flotte, avec des aides pour l'acquisition de véhicules électriques lourds et le développement d'infrastructures de recharge. Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de promotion de la mobilité durable.

Définitions & acronymes

ACOSS

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale est, en France, la caisse nationale qui coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de sécurité sociale.

ARCEP

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Base 100

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100 ; on dit : indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

CCP – BTP

Caisse de Congés Payés - Bâtiment et travaux publics

Catégories des demandeurs d'emplois en fin de mois (DEFM)

A : demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi. **B** : demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures au plus) au cours du mois. **C** : demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures) au cours du mois.

CEROM

Comptes économiques rapides pour l'Outre-Mer

Correction des variations saisonnières (CVS)

Technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières sur les données qui sont dues à la structure du calendrier annuel, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales. Par exemple, dû aux vacances scolaires de juillet-août, le trafic aérien augmente toujours au troisième trimestre. La CVS permet d'effacer « l'effet vacances » de l'évolution observée afin de ne retenir que la variation conjoncturelle attendue en l'absence des influences calendaires.

Date de prise en compte (DPC)

Relatif aux permis de construire. Dans les séries en date de prise en compte, chaque événement est comptabilisé au titre du mois d'enregistrement de l'information dans la base de données Sit@del2. Les séries en date de prise en compte ne sont jamais révisées : les derniers points sont directement comparables aux points précédents.

Date réelle (DR)

Relatif aux permis de construire. Les séries dites « en date réelle » rattachent chaque événement (autorisation, mise en chantier, annulation, achèvement) au mois pendant lequel il s'est effectivement produit. Compte tenu des retards de transmission, les chiffres en date réelle pour un mois donné peuvent faire l'objet de plusieurs révisions successives avant de se stabiliser.

Droit commun

Ensemble des règles juridiques applicables à toutes les situations qui ne font pas l'objet de règles spéciales ou particulières.

Droits de mutation

Improprement appelés aussi « frais de notaire » s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur des biens immobiliers, notamment à tous les achats ou ventes de logements.

ETP

Equivalent Temps Plein

EVP (équivalent vingt pieds)

Unité approximative de mesure de conteneur qui regroupe à la fois les conteneurs de 20 pieds et de 40 pieds. On l'utilise pour simplifier le calcul du volume de conteneurs dans un terminal ou dans un navire. Un conteneur de 20 pieds vaut 1 EVP et un conteneur de 40 pieds en vaut 2.

Inflation sous-jacente

Hausse des prix intrinsèque qui n'inclut pas les grands postes à prix volatiles et qui permet ainsi de dégager une tendance de long-terme. Elle est calculée en excluant les prix des produits frais, du tabac et des produits pétroliers.

Microentreprise vs auto-entrepreneur

Une microentreprise est une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Les microentreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME). Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut de micro-entrepreneur, appelé auto-entrepreneur avant le 19 décembre 2014 (*source INSEE*).

Parc mobile

Ensemble des cartes SIM en service enregistrées à l'Enregistreur de Localisation Nominal (HLR) d'un opérateur à la date considérée.

Parc MtoM

Nombre de cartes SIM utilisées pour la communication entre équipements distants (gestion à distance d'équipements, terminaux et serveurs, fixes ou mobiles). Les communications provenant de ces cartes sont généralement réalisées sans intervention humaine. Ces cartes sont par exemple utilisées pour le traçage des objets et outils de travail, à des fins d'actualisation de données, d'identification et de surveillance de tous ordres, etc.

PAX

Nombre de passagers

PPA et PPV

Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat et Prime de partage de la valeur

Prix courants (ou en valeur nominale ou en valeur)

Prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, sans déduction de la variation des prix.

Prix constants (ou en valeur réelle ou en volume)

Prix en valeur réelle, c'est-à-dire après déduction de l'effet de l'inflation.

Taux de pénétration

Il est obtenu en divisant le nombre total de clients par la population considérée.

Transbordement

Le transbordement consiste à faire transiter une marchandise du quai de réception vers le quai d'expédition, sans passer par un lieu de stockage.

L'Observatoire Régional de l'Economie

L'Observatoire Régional de l'Economie met en œuvre un dispositif de suivi et d'anticipation quant à l'évolution des différents secteurs économiques de l'île de La Réunion. Les activités de l'observatoire permettent aux décideurs, aux institutionnels et au grand public d'obtenir des informations actualisées, de repérer les opportunités de développement et de favoriser une vision à long terme, relatives à l'économie réunionnaise intégrant ses dimensions sociétales et environnementales.

Les actions de l'observatoire s'organisent autour de quatre priorités :

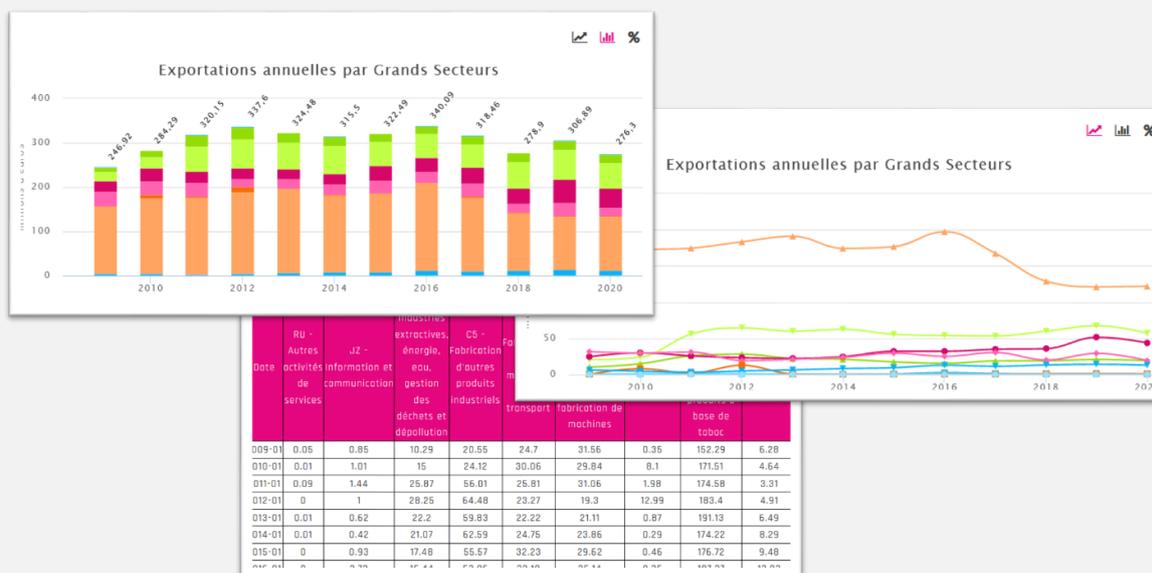
- Collecter, agréger et produire des données stratégiques territoriales
- Analyser les dynamiques économiques et conjoncturelles
- Suivre et évaluer les politiques territoriales (programmes et plans d'aides)
- Intervenir en appui aux missions transversales (innovation, attractivité...)

Pour en savoir plus : [Site de La Réunion Développement](#)

Open Data La Réunion

A travers sa mission d'observatoire de l'économie régionale, l'agence organise le recensement, la collecte, le traitement et la centralisation de données socio-économiques récoltées auprès de différents organismes producteurs statistiques. Dans une optique de centralisation des informations, afin de réduire le fractionnement des données et permettre une accessibilité facilitée, La Réunion Développement souhaite mettre à disposition d'utilisateurs potentiels un portail de données ouvertes (Open Data).

L'intérêt est de fournir à un large public, des données libres de droits pouvant être extraites et réutilisées à des fins d'information, de recherche ou de support de développement d'activité.



Pour en savoir plus : [Open data de La Réunion Développement](#)

Stratégie et Intelligence économique

Directeur de la publication : Gilbert MANCIET
Rédaction : Rekha GRIMOIRE, Frédéric LORION
Conception et édition : La Réunion Développement
Contact : observatoire@laréuniondéveloppement.re



Financé par
l'Union européenne



Cette action est financée par l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Réunion dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion. L'Europe s'engage à La Réunion avec le fonds FEDER.